

ARRETE n° 25-498

Portant sur la nomination de
l'administrateur Plateau MULTIMAT-N de l'Unité de recherche LASMIS

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes ;
Vu les statuts de l'établissement en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de l'UTT en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de la direction à la recherche en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de l'unité de recherche LASMIS.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur **ACHACHE Soufyane**, Ingénieur de Recherche est nommé administrateur plateau de la plateforme MULTIMAT-N située à Nogent de l'unité de recherche LASMIS, à compter du 1er novembre 2025 jusqu'au 31 Janvier 2029, date correspondant à sa première mandature.

Fait à Troyes, le 28/11/2025

Le Directeur



Pr Christophe COLLET

Délais et voies de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- soit un recours administratif gracieux et/ou hiérarchique auprès du Directeur de l'UTT et/ou du Recteur de l'académie de Reims introduit dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou, en cas de recours gracieux et/ou hiérarchique exercé, dans un délai de 2 mois à partir de la notification de l'éventuelle décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, expresse ou implicite (le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation vaut décision de rejet)